

Siegel, Jason F. "Le bilan de la politique des langues de France : Difficultés d'une nouvelle époque." Languages of France Colloquium, University of Liverpool, United Kingdom. Sept. 2006.

La glottopolitique, ou la politique linguistique, est un domaine très polémique de la politique culturelle, surtout en France. La France est parmi une poignée de pays qui prônent et protègent la langue officielle, en ce cas à l'entremise de l'Académie Française et de nombreuses directives historiques qui vis(ai)ent à protéger le français de l'influence d'autres langues. Mais si cette politique est très importante au gouvernement, il faut remettre en question l'importance de la protection des autres langues de France, menée par l'obscur (ou du moins la peu connue) Délégation Générale à la Langue Française et aux Langues de France (à partir d'ici la DGLFLF), agence du Ministère de la Culture. L'on va considérer que la politique linguistique officielle vis-à-vis des langues de France est ce que dit le site Web de cette délégation, bien que la politique linguistique ait affaire à d'autres ministères aussi, tels que les Ministères de l'Education et d'Affaires Etrangères, qui ont l'autorité de choisir une autre politique car elles sont hors de la juridiction du Ministère de la Culture. Néanmoins, puisque la DGLGLF est la partie du gouvernement dont la charge est explicitement la protection des langues de France, sa politique peut se considérer comme celle dont les autres devraient dépendre. Selon le site Web officiel de la Délégation, elle vise à (et je cite) « coordonner la politique culturelle en faveur des langues régionales ou minoritaires, d'en assurer la sauvegarde et la valorisation, et d'élaborer les axes d'actions qui seront mis en oeuvre par les directions régionales des affaires culturelles » (DGLFLF 2005). Face à divers obstacles comme l'histoire de la suppression des langues minoritaires et régionales, les contraintes pratiques de leur promotion, les possibles contradictions au sein de la politique aussi bien qu'aux autres politiques françaises, on se demande si cette politique est réaliste.

Les premiers jalons de la politique se sont posés le 15 août, 1539, lors de l'Ordonnance de Villers-Cotterêts, un édit de François I^{er} qui visait à éliminer le latin dans les magistrats. A sa place on parlerait en « langage maternel françois et non autrement. » Il n'est pas clair si le roi voulait imposer son dialecte partout ou s'il ne voulait éliminer que le latin et retenir les autres langues françaises, mais il est incontestable que la politique a été exécutée d'une manière qui dénigrerait le rôle des parlers régionaux dans les magistrats. La vraie menace politique est venue à la suite, de la Révolution et le zèle pour un état absolument laïc et unifié. La variété des langues régionales—romanes, germaniques, celtique, basque—a rendu très difficile la tâche d'unir la nation lorsque les bataillons ou les bas-fonctionnaires ne s'entendaient pas entre eux sans le maladroit processus de la traduction-interprétation (Lizoir 1989, 35). L'Abbé Grégoire a donc fait une enquête minutieusement détaillée sur les langues régionales et leurs usagers. Après avoir reçu les réponses, il a décidé qu'il fallait anéantir les langues régionales pour unifier les citoyens du pays. Il y avait aussi un lien entre la religion et les vernaculaires qui existait depuis le Concile de Tours en 813, selon lequel les sermons seraient dorénavant dans la langue du peuple, un lien que les Révolutionnaires étaient impatients de briser. La loi Ferry, qui a déclaré le français la seule langue de l'instruction publique, a damné les parlers régionaux, car les enseignants ont interdit l'usage des patois dans l'école, ce qui a cultivé une attitude négative envers ces variétés.

Le vent a à peine tourné lors de la loi Deixonne, qui a permis l'enseignement sévèrement limité de quelques langues régionales uniquement dans leur région. En 1999, la Charte des Langues Minoritaires et Régionales a suscité des huées partout. C'est un document du Conseil de l'Europe qui vise à promouvoir les langues régionales et minoritaires de provenance européenne, qui n'englobent pas les langues telles que l'arabe dialectal et le berbère, par exemple. Il y en avaient, comme l'expert constitutionnel Guy Carcassonne (Judge et Judge 2003, 71) qui

voulaient considérer toutes les langues de France (somme toute quelques 75 y compris les langues des DOM-TOM) comme partie de la patrimoine nationale, mais le Conseil Constitutionnel a décidé que la Charte était incompatible avec la Constitution, surtout la provision que « La langue de la République est le français. » Chirac l'a signée quand-même sans la ratifier pour application en France. Le débat autour de la politique a indirectement amené à la création de la reconnaissance des « langues de France » et leur addition à la DGLF en 2001. Étant donné l'efficacité des efforts d'éradiquer les langues régionales et la longue histoire de leur dévalorisation, il ne semble guère réaliste de croire que l'on puisse revaloriser les 75 langues de France sans énormément d'appui financier.

Or la pratique et le principe ne sont pas toujours coordonnés. Par exemple, le but est censé d'être l'assurance de la sauvegarde et la valorisation des langues de France, mais il n'est pas évident que le gouvernement reconnaisse la sévérité du problème. On ne peut revaloriser les langues en ne les enseignant que quelques heures par semaine ni en faisant des études académiques obscures. On a vu dans plusieurs études (cf. Broadbridge 1998, Hoare 1998) que les jeunes gens ne valorisent pas les langues de France assez pour en assurer la retransmission, sauf quelques-unes, parmi eux, l'arabe et la langue des signes française. La DGLFLF limite aussi l'apprentissage des langues régionales à leurs régions, ce qui met en danger beaucoup de langues des DOM-TOM, qui sont de plus belle abandonnées pour le français.

Un autre grand problème est l'argent. Les enquêtes linguistiques peuvent coûter très chères, et la délégation doit penser non pas seulement à sa mission aux langues de France, mais à ses autres charges aussi, parmi lesquelles figurent la promotion de la langue française dans les entreprises, de la néologie (surtout technologique et économique) et de la francophonie mondiale. La somme d'argent nécessaire pour (re)valoriser les langues de France, surtout après

l'histoire de dévalorisation intensive, sera immense, et la France n'en fournit pas assez, soit de mauvaise foi, soit de manque de fonds. En plus, puisqu'elle n'a pas ratifié la Charte des Langues Minoritaires et Régionales, elle ne peut toucher les fonds du Conseil de l'Europe.

La politique de la valorisation des langues de France et celle de la promotion du français en France, deux charges de la DGLFLF, sont-elles contradictoires ? La réponse est *a priori* que les deux buts peuvent se compléter : le français est une langue qui unit la nation et qui rend possible des opportunités partout, tandis que les langues de France sont des langues qui représentent un héritage ou une identité personnelle. Donc le principe de la politique n'est en rien contradictoire, mais il faut aller encore plus loin afin de voir si ce principe est bien fondé. La France s'est depuis longtemps vantée de la richesse et la précision de la langue française, surtout dans la *Pléiade* de du Bellay (Calvet 1987, 67-71 ; Clerico 1999, 158-159). Les puristes décrivent la menace à la langue française que pose l'anglais, et pas tout à fait à tort. L'anglais envahit de plus en plus la langue française à travers l'informatique et les affaires, créant une sorte de *franglais* et empiète sur l'usage du français à l'étranger (Calvet 1987, 257-258; Safran 1999 47-50 ; cf. Oakes 2002). Cependant, la langue française, malgré toutes les craintes hyperboliques, n'est même pas en danger de disparaître dans l'Hexagone, car elle est la langue d'ascension sociale et de communication nationale.

Alors, quel rapport avec les langues de France ? Si elles n'ont ni prestige ni application quotidienne, les générations plus jeunes ne vont pas les apprendre. Deux moyens de leur donner ces qualités seraient l'éducation publique et les médias. Les langues de France occupent le quatrième rang des langues, après le français, l'anglais, et d'autres langues étrangères. En dépit de très bons résultats d'éducation bilingue à Perpignan et Guyane (cf. Marquilló Larruy 1999, Trabelsi 1999 ; DGLFLF 2004a,11-13), parmi d'autres endroits, la France ne peut gérer une

nation d'écoles bilingues tout en promouvant la langue française et le plurilinguisme qui vise à ouvrir la France au monde ; ce serait une tâche impossible. Donc aux médias, qui pénètrent dans tous les domaines de la vie. Dans une brochure destinée aux enfants afin de les intéresser aux langues de France, la DGLFLF publie des informations sur la totalité des émissions dans les langues en question. D'après ce guide, la plupart des langues régionales ne parviennent pas à avoir 100 heures *par an* d'émissions de télévision. Cela ne suffit pas pour valoriser une langue. Plus on voit une langue à la télévision, plus on s'habitue à l'entendre, et ainsi l'utilité d'apprendre cette langue augmente (Porcher & Faro-Hanoun 2000, 162-167).

La valorisation du plurilinguisme en Europe est un autre aspect de la politique linguistique française qui ne semble pas être cohérente avec la politique des langues de France. A première vue, cela n'a pas de sens : comment la promotion du plurilinguisme peut-elle contredire la promotion des langues de France ? On verra *a posteriori* qu'effectivement, cette promotion de plurilinguisme n'est qu'un masque derrière lequel se cache la promotion du français à l'étranger. La France appuie superficiellement la diversité des langues dans l'UE, par exemple, mais elle veut que l'usage du français prime sur celui de l'anglais, jusqu'à l'opposition à la promotion de la langue irlandaise : si l'Irlande parlait anglais, les Irlandais apprendraient le français comme première langue étrangère, mais si elle parlait irlandais, ils apprendraient l'anglais (Lalanne-Berdouticq 1993, cité dans Oakes 2002, 377-378).

Une autre politique évidemment problématique pour la France est la politique d'assimilation, qui touche la politique linguistique. Née de l'esprit égalitaire de la Révolution, la politique cherche une communauté homogène, uniquement *dans la sphère publique*. Si la France prône une nation de citoyens assimilés sans aucune distinction groupale, est-ce que sa politique de valorisation des langues de France en va à contresens ? Si on suppose qu'effectivement, parler

une langue régionale laisse entendre que l'on appartient à tel ou tel groupe, les politiques se contredisent. Cela se complique encore lorsqu'on scrute la question des langues sans territoire et les créoles. D'abord, l'arabe dialectal évoque des sentiments très forts, car parler arabe représente, suivant la rhétorique xénophobe, une menace à la nation, parce que cela montre que les immigrés n'ont pas envie de s'assimiler. Il est bien entendu important que les immigrés parlent français pour profiter des opportunités disponibles en France, mais parler français n'équivaut pas à cesser de parler arabe. La LSF est une autre langue difficile à promouvoir à travers les chaînes plus communes telles que les médias et les livres, mais de toute façon il est essentiel que des Français l'apprennent, car les sourds ont un handicap qui empêche toute autre forme de communication, sauf à l'aide de l'écriture.

Il est impossible aussi d'assurer que la communauté homogène soit uniquement dans la sphère publique. Par exemple, lorsque Jules Ferry était Ministre de l'éducation à la fin du XIX^e siècle, on trouvait la phrase suivante à l'intérieur de toute école : « Il est défendu de cracher par terre et de parler patois » (Marx-Scouras 2005, 55). Est-il vrai que cette règle ne s'appliquait qu'au sein de l'école ? Oui, mais il faut avouer que c'était une manière forte de dévaloriser les langues de France, et non seulement dans l'espace public. Dire que parler une langue ou un dialecte français autre que la langue française est pareil à cracher par terre indique une forte hostilité envers ces variétés qui ne peut être restreinte à l'enceinte de l'école.

En outre, les immigrés en France sont souvent d'une ethnie et d'une confession différente de la majorité du pays, et ils n'ont pas envie de renoncer à ces différences dans la sphère publique, spécialement lors de subir de la discrimination basée sur leur ethnie. Ils compliquent la situation encore plus, car ils ne partagent pas l'histoire commune que même les minorités régionales partagent avec le reste de la nation, ce qui contredit l'idée historique de la nation qui

partage un héritage intellectuel et culturel. En ce qui concerne la langue, c'est aussi vrai. Les langues sans territoires sont, pour la plupart, des langues dites immigrées et les immigrés continuent, eux, à les parler tout en devenant bilingues en français, au moyen duquel ils font partie de la communauté linguistique (Ager 1997, 31-37 ; cf. Leconte 1998).

Pour comprendre la politique linguistique française, il faut regarder le cadre dans lequel elle figure, l'Europe. D'un point de vue historique, la politique du monolinguisme était exceptionnelle parmi les grandes démocraties. Dans la construction d'une nation, elle diffère des tendances en Europe, par exemple en Allemagne et en Irlande, car elle a utilisé expressément la langue pour unifier le pays, tandis qu'ailleurs la langue n'avait presque rien à voir avec la nation, était un élément secondaire ou était un lien commun entre tous les citoyens sans une politique linguistique nationale (Safran 1999, 39-40). L'Europe en tant que continent allié avait longtemps laissé à côté les langues minoritaires. La Convention Européenne pour la protection des droits humains et libertés fondamentales, mise en opération en 1953, n'a pas englobé la protection des minorités linguistiques de crainte que ce soit trop disputé et que ça mette en danger sa ratification (Judge & Judge 1998, 302). Les minorités linguistiques ont dû attendre jusqu'en 1992 une autre mesure de protection, la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires. Superficiellement la portée de la Charte est très large, car elle touche plusieurs domaines, y compris l'enseignement, la justice, les médias, et les activités culturelles (cf. Conseil de l'Europe 1999). Elle permet cependant aux nations de décider dans quelle mesure elles vont appliquer les provisions, dans l'espoir de faciliter la ratification (Judge & Judge 1998, 304 ; Spolsky 2004, 122-125). Toutefois, la France n'a même pas ratifié la Charte qu'elle pouvait appliquer peu ou prou à son gré, et, qui plus est, elle a tardé presque sept ans à la signer.

L'Union Européenne est un allié du plurilinguisme à plus d'un titre. Il n'y a aucun service de traduction plus grand que celui de l'UE, et elle embauche encore plus de traducteurs pour pouvoir mieux servir les Etats-membres est-européens (Lougheed 2005). Déjà à l'aube des années 1980, une décennie en avance sur le Conseil d'Europe, l'Union avait voté deux Résolutions Arfé, qui ont abouti à la création et au financement du Bureau européen de langues moins répandues, une agence qui aide beaucoup les langues minoritaires (Crystal 2000, 134). A la suite, elle a demandé la rédaction de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires, a financé des projets éducatifs comme Euromosaïc, qui a étudié les diverses langues minoritaires européennes et a produit huit rapports sur quelques-unes d'entre elles, y compris le breton, l'occitan, le basque et le catalan (Judge & Judge 1998, 308). A la lumière de l'attitude positive actuelle de l'Europe vis-à-vis des langues régionales et minoritaires, il se peut que l'on soit surpris que l'attitude française soit si négative. Ce n'est pas tout à fait vrai. Il y a d'autres pays qui reconnaissent encore moins que la France les langues minoritaires, par exemple la Grèce, qui a voté contre la Charte (Judge & Judge 1998, 303), encore qu'elle soit plus ouverte à la diversité linguistique aujourd'hui (DGLFLF 2004b, 36). En plus, la France a sollicité des études de ses langues régionales, mais toujours de portée réduite et sans le vrai désir de promouvoir ces langues à l'égalité du français, comme on le fait en Espagne par exemple.

Pour être une bonne politique, la politique linguistique devrait conformer à son époque de création, et une fois qu'elle n'est plus applicable aux besoins de l'époque, y compris les besoins culturels et économiques, elle devrait être modifiée. Force est donc d'évaluer la politique linguistique française face à l'époque de la mondialisation. Etant donnée la globalisation, il est évident qu'une nation monolingue, déjà une rareté, n'est pas non plus désirable si l'on veut un marché diversifié. Il faut avoir au moins une langue nationale. Sans elle(s), la capacité d'unir une

nation se rend très difficile car la communication est compliquée, comme on s'en aperçoit en Afrique (où les frontières du pays n'ont rien à voir avec la composition ethnique ni l'histoire pré-coloniale du pays), et il devient très difficile pour un autre pays de faire le commerce dans une langue de la nation s'il n'y a pas de langue nationale. Ce n'est pourtant pas la même chose que dire que les langues nationales devraient être les seules langues de la nation. La mondialisation a réveillé les mouvements régionalistes parce qu'ils ne veulent pas la perte de l'identité culturelle régionale à cause d'une identité supranationale qui est en train de se former. La langue est souvent un élément très important à cette identité, surtout du point de vue historique. La politique française doit surmonter un obstacle lorsqu'une langue minoritaire est aussi une langue étrangère, à savoir l'arabe. Du point de vue international, l'arabe est une langue très utile pour nombre de raisons politiques et économiques. Les pays arabophones ont beaucoup de pétrole et ils sont souvent des endroits clefs dans la lutte entre le terrorisme et le contre-terrorisme. La promotion de l'arabe, que la DGLFLF appuie car il est une langue de France, est conforme à l'époque de globalisation pour des raisons économiques et politiques. D'ailleurs l'arabe est la langue de France de loin la plus transmise d'une génération à l'autre en France (hormis le français, bien entendu), car avec la langue française il a beaucoup de valeur culturelle pour ces Français (Héran 2004, 20). Or, la langue arabe est en soi un enjeu culturel pour beaucoup de Français, car ils la croient une menace à la République comme les langues régionales l'étaient autrefois (à l'avis des Révolutionnaires).

Il s'avère que la politique linguistique vis-à-vis des langues de France, bien que pas mal, n'est pas tout à fait réaliste. Il faut supposer que, sans la pression politique de la population, la politique linguistique ne va pas changer dans l'immédiat, et il est probable que cette politique restera en place sans aucune modification significative pendant longtemps, comme les politiques

antérieures. Le grand obstacle pour les langues de France n'est pas le français, ni l'anglais, ni l'économie ; *c'est l'indifférence à leur survie*. Les langues les moins transmises disparaîtront sans doute avant l'aube du XXII^e siècle, surtout les langues des tribus aux DOM-TOM puisqu'ils n'ont ni assez d'argent ni assez de personnes pour combattre l'influence du français dans tous les domaines de la vie.

Il y a une grande question qui reste : comment la politique linguistique peut-elle être réaliste ? Après tout, on a beau la critiquer si on manque de suggestions pour l'améliorer. La manière la plus efficace serait de faire conformer la pratique au principe ou le principe à la pratique. Actuellement, ce n'est pas le cas, mais afin d'être réaliste, il faut d'abord être cohérent. Etant donnée la situation actuelle, il serait plus facile de faire conformer le principe à la pratique. Ce n'est cependant pas trahir les valeurs culturelles. La pratique valorise chaque langue d'une manière distincte, et permet à chaque gouvernement régional d'établir les moyens de valorisation culturelle qui conviennent à la région même, en faisant autant pour les associations pour les langues non-territorialisées. Une autre tâche serait la préservation écrite et immédiate des langues de France moribondes. Si l'on veut vraiment garder le patrimoine culturel de ces parlers, il ne faut pas être naïf en pensant que les efforts de la DGLFLF vont sauver toutes les soixante-quinze langues de France. Il faut en sélectionner les moins parlées et y envoyer des linguistes pour les étudier et les décrire avant leur disparition. La glottopolitique en général peut avoir donc des conséquences à ne pas négliger, à cause des besoins de la diversité et des désirs du peuple de garder son identité. La France n'est aucunement exceptionnelle dans le monde pour sa diversité linguistique. Or, si elle façonne une politique linguistique qui mène à la survie de la plupart des langues de France tout en sauvegardant la langue française, elle pourra être un modèle pour tout le monde.

Œuvres citées

- Ager, D. 1997. *Language, Community and the State*. Exeter, Angleterre : Intellect.
- Broadbridge, J. 1998. "Attitude to Alsatian as an Expression of Alsatianness." dans Marley, D., Hintze, M-A. et Parker, G. (eds). pp. 87-103.
- Calvet, L-J. 1987. *La guerre des langues et les politiques linguistiques*. Paris : Payot.
- Chaurand, J. (dir). 1999. *Nouvelle histoire de la langue française*. Paris : Seuil.
- Clairis, C., Costaouec, D., & Coyos, J-B. (eds). 1999. *Langues et cultures régionales de France*. Paris : L'Harmattan.
- Clerico, G. 1999. "Le Français au XVI^e siècle". dans J. Chaurand (dir). pp. 145-225.
- Conseil de l'Europe. 1999. La Charte européenne des langues régionales ou minoritaires. Publiée dans Clairis, C., Costaouec, D., & Coyos, J-B. (eds). pp. 255-272.
- Crystal, D. 2000. *Language Death*. New York : Cambridge.
- Délégation Générale à la Langue Française et aux Langues de France. 2004a. *Langues et cité 3*. "Les langues en Guyane".
- 2004b. *Les politiques des langues en Europe*.
2005. Sur WWW à : www.culture.gouv.fr/culture/dglf/dglf_presentation.htm.
- Héran, F. 2004. "Une approche quantitative de l'intégration linguistique en France", *Hommes et Migrations*, num. 1252 : 10-24.
- Hoare, R. 1998. "The Relationship between Language and Identity in Brittany: the Attitudes and Perceptions of Young Bretons." dans Marley, D., Hintze, M-A. et Parker, G. (eds). pp. 59-86.
- Judge, A. & Judge, S. 1998. "The Impact of European Linguistic Policies on France". dans Marley, D., Hintze, M-A. et Parker, G. (eds). pp. 291-317.

2003. “Les Langues minoritaires, la Charte et le facteur corse”, dans Landick (dir). pp. 67-80.
- Lalanne-Berdouticq, P. 1993. *Pourquoi parler français*. Paris : Fleurus.
- Landick, M. 2003b. (dir). *La langue française face aux institutions*. Paris : L’Harmattan.
- Leconte, F. 1998. “L’identité linguistique des migrants africains en France”, dans Marley, D., Hintze, M-A. et Parker, G. (eds). pp. 117-129.
- Lizoir, G. 1989. “La política lingüística de la Revolución Francesa”, *Glotta* 4 : 34-40.
- Lougheed, G. 2005. “Translation for all EU.” sur le WWW :
www.eupolitix.com/EN/News/200507/a56a5f2b-dccc-4f6a-a693-12250b767b4a.htm.
- Marley, D., Hintze, M-A. et Parker, G. (eds.) 1998. *Linguistic Identities and Policies in France and the French-Speaking World*. London: Association for French Language Studies.
- Marquilló Larruy, M. 1999. “Catalan/français : langues officielles et langues régionales. Regards sur deux contextes linguistiques inversés”, *LIDIL* 20 : 95-115.
- Marx-Scouras, D. 2005. *La France de Zebda*. Paris : Editions Autrement.
- Oakes, L. 2002. “Multilingualism in Europe: An Effective French Identity Strategy?”, *Journal of multilingual and multicultural development* 23: 371-387.
- Porcher, L. & Faro-Hanoun, V. 2000. *Politiques linguistiques*. Paris : L’Harmattan.
- Safran, W. 1999. “Politics and Language in Contemporary France: Facing Supranational and Challenges”, *International Journal of the Sociology of Language* 137 : 39-66.
- Spolsky, B. 2004. *Language Policy*. New York : Cambridge U.